

Monsieur le Ministre,

La nation française s'est progressivement construite sur le rassemblement et le brassage d'individus venant de tous horizons réunis au sein d'une communauté de citoyens.

Le modèle républicain d'intégration « à la française » est aujourd'hui à la recherche d'un nouveau souffle.

En effet, divers événements survenus au cours de ces dernières années attestent d'une certaine tentation communautariste, fondée sur le repli identitaire, à rebours de notre conception de la société civile et politique. D'autres comportements illustrent, eux, des formes d'intolérance, des attitudes discriminatoires toutes aussi incompatibles avec notre ambition démocratique.

Seul un projet d'envergure nationale, soutenu par une volonté politique inscrite dans la durée peut utilement contribuer à ressouder la cohésion nationale. C'est là la perspective d'une politique publique d'intégration telle que j'entends la conduire.

La reconnaissance de l'apport des étrangers à la construction de la France doit y jouer un rôle important. Elle a revêtu jusqu'à maintenant la dimension héroïque et solennelle des hommages rendus aux militaires qui ont combattu dans les armées françaises. Les générations actuelles expriment de nouvelles attentes. Et l'ensemble des Français ont besoin de connaître et de s'approprier ce qui constitue l'essentiel du projet républicain, à la lumière de ses succès comme de ses hésitations.

Des historiens éminents et des associations travaillent depuis plus d'une dizaine d'années sur le projet de création d'un « musée » de l'immigration. La plupart des pays d'immigration disposent en effet de sites de cette nature. L'exemple le plus célèbre est celui du Ellis Island immigration museum de New York. On pourrait mentionner de nombreuses autres réalisations ou projets analogues aux Pays-Bas, en Australie, en Israël ...

Monsieur Jacques TOUBON
Ancien ministre
Conseiller d'Etat
Conseil d'Etat
1, place du Palais Royal
75100 PARIS 01 SP

Le gouvernement précédent avait manifesté son intérêt pour cette réflexion et commandé un rapport à M. Driss EL YAZAMI, vice-président de la Ligue des droits de l'homme et à M. Rémy SCHWARTZ, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Ce document, qui concluait à la nécessaire réalisation d'un projet de ce type, a été remis à mon prédécesseur au mois de novembre 2001. Sa principale conclusion, que je partage, consiste à relever qu'il ne serait pas souhaitable d'envisager la création d'un « musée » au sens traditionnel du terme, mais plutôt celle d'un centre de ressources.

Ce travail exploratoire évoque plusieurs orientations scientifiques et envisage différents sites d'implantation. Il mérite cependant d'être complété afin que des propositions opérationnelles puissent m'être soumises.

C'est dans cet esprit que je souhaite vous confier la présidence de la mission de préfiguration que j'ai décidé de constituer, chargée d'imaginer les conditions de réalisation d'un futur « centre de ressources et de mémoire de l'immigration ». Celui devra prendre en compte plusieurs préoccupations :

- il devra porter sur une période historique s'étendant du milieu du 19^e siècle à nos jours et concerner les vagues successives d'immigration que notre pays a connu ;

- il devra s'attacher à explorer les liens entre l'immigration et diverses dimensions de notre histoire contemporaine (économique, démographique, politique, sociale ...) avec un souci pédagogique de compréhension de l'histoire ;

- il devra également mettre en valeur les considérables archives et fonds documentaires disponibles, en particulier dans le domaine audiovisuel. Ce centre a en effet vocation à être une tête de réseau pour les chercheurs.

- il devra enfin être un lieu vivant susceptible d'accueillir des expositions temporaires, voire des événements artistiques.

Votre mission consistera à mettre en place un comité scientifique associant des personnalités issues du monde universitaire, spécialistes des questions d'immigration, chargées de définir plus précisément le contenu du projet en se livrant à l'ensemble des consultations nécessaires, notamment celle du Haut Conseil à l'Intégration.

Parallèlement, vous constituerez un comité technique réunissant des personnalités qualifiées (représentants des ministères, des associations, d'entreprises, journalistes...) au sein duquel je souhaiterais pouvoir désigner un représentant. Ce comité aura vocation à rechercher une implantation, en concertation avec les autorités compétentes de l'Etat et les élus des collectivités locales sollicitées ou celles qui feraient connaître leur intérêt. En outre, il étudiera les partenariats techniques et financiers à nouer, puis établira un budget et un calendrier prévisionnel.

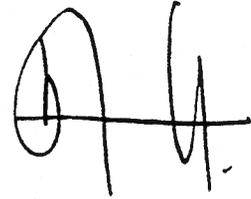
L'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI), GIP dépendant du ministère des affaires sociales, pourrait utilement vous apporter le soutien technique nécessaire pour mener à bien cette mission.

La vocation première de ce futur centre de ressources sera de faire évoluer les regards et les mentalités au sujet des phénomènes migratoires, aussi bien du point de vue des arrivants et de leur proche descendance que de la société d'accueil. A travers la définition de ce projet, c'est « une certaine idée » de la France et de la République qui est en jeu. C'est notamment un signe important qui sera adressé à ces générations de Français issus de l'immigration, en particulier les générations les plus récentes qui se trouvent parfois en situation de déshérence identitaire.

La création de cette mission de préfiguration sera rendue publique à l'occasion du comité interministériel à l'intégration que je réunirai d'ici la fin du mois de mars 2003. Je souhaite que vous puissiez me remettre vos conclusions lors du comité interministériel à l'intégration qui se tiendra en 2004.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Avec Amitié et Confiance



Jean-Pierre RAFFARIN